LE GRAND PROBLÊME

Résolu le jour des Trépassés 1789.

DEO GRATIAS.

DISCOURS

AUX HONNÊTES GENS

Par un homme de peu d'esprit, & d'un peu de bon sens.

Moins d'éclat que de vérité.

Se vend chez tous les Marchands de nouveautés.

GRACES à notre auguste Sénat, voilà donc enfin le grand problême résolu. Voilà les biens du Clergé, ces possessions immenses & sacrées, depuis près de mille ans accumulées par la foiblesse des Rois & l'imbécillité des Peuples, les voilà mises sous les mains de la Nation. C'est encore un grand pas de fait vers la révolution. Et, quoique fait le jour des Trépassés & dans un Palais Archiépiscopal, on ne dira point que c'est

un pas de pénitent, ni un pas de Clerc, non plus que tous ceux qui l'ont précédé; car si l'on récapitule toutes les opérations de nos habiles réformateurs depuis le 15 de Juillet, jour de la réunion totale des Trois-Ordres, jusqu'au 2 Novembre inclusivement, on ne verra que des pas de géants. On trouvera la décision des délibérations par têtes & en commun; l'anéantissement de tous les priviléges pécuniaires & autres; la suppression de tous les Tribunaux d'exception; l'abolition des Capitaineries, de tous droits de chasse & des colombiers; l'abolition des Justices seigneuriales & droits seigneuriaux; l'abolition de la corvée; l'abolition de la vénalité des charges de judicature; la suppression des chambres ardentes de Reims & de Valence; la réforme provisoire de la procédure criminelle; l'abolition des lettres de cachet & de tous ordres arbitraires; la déclaration des droits de l'homme; l'abolition des dîmes; la responsabilité des Ministres; la permanence des Etats-Généraux; le réglement des législatures; l'abolition des distinctions dans les peines pour les délits; l'abolition des Ordres dans les élections des Députés; le décret sur les qualités exigibles pour être éligible aux différentes assemblées; la soumission & le serment des troupes à la Nation; l'adoucissement de la Gabelle; la suspension de l'émission des vœux monastiques; l'attribution provisoire au Châtelet des jugemens en derniers ressorts des crimes de leze-Nation; la Loi martiale, le décret des biens du Clergé à la disposition de la Nation; la division du Royaume en département pour l'organisation des Municipalités, & subséquemment des Assemblées provinciales qui

feront chargées fpécialement de la garde & de l'adminiftration de ces biens, & bientôt le grand œuvre de la Conftitution. En examinant de près toutes ces opérations, toutes celles qui leur font relatives, & les débats très-longs qu'elles ont prefque toutes entraînés, qui de nous, mes chers Concitoyens, lors de l'ouverture des Etats-Généraux le 27 Avril, & qui n'ont commencé leurs travaux que le 15 Juillet, qui de nous eût ofé demander autant de befogne dans un temps fi court? Je vous ai tous entendu dire, comme moi, que nous ferions très-heureux fi, à cette premiere feffion, nos Repréfentans, après avoir réformé quelques abus des plus oppreffifs, nous donnoient une bonne conftitution. Eh bien! nous la verrons inceffamment publier à la fuite des droits bien reconnus & bien établis de l'homme, qui en formeront le pied d'eftal. Nous verrons extirper encore bien d'autres fléaux, & nous tenons enfin ce que nous n'avions jamais ofé attendre, tous les biens eccléfiaftiques en notre pouvoir. O Monfieur l'Abbé Maury! *Tandem oportet mori, fic tranfit gloria mundi.* L'euffiez-vous dit? l'euffiez-vous cru? Auffi a-t-on confommé ce facrifice le jour des morts & dans un fanctuaire apoftolique pour vous rappeller votre néant, les vanités de ce monde & de fes pompes, & adoucir vos regrets. Je ne prétends point infulter à vos malheurs. Je rends, au contraire, juftice à votre mérite & je penfe même que, fi l'on récompenfe votre zele infatigable, votre érudition, votre éloquence & votre courage pouffé jufqu'à l'impudence, on ne peut pas vous offrir moins qu'un Evêché, pour lequel je vous accorde d'avance mon fuffrage,

ſans préjudicier cependant à nos féaux amis MM. le Curé Dillon & l'Abbé Grégoire qui n'ont jamais vacillé dans leurs principes civiques. Quant à M. l'Abbé Sieyes, il s'accrochera où il pourra. Il avoit bien mérité de la Nation; c'eſt dommage que ſon patriotiſme & ſa logique ſe ſoient démentis en faveur des dîmes, & qu'il en ait, dit-on, verſé des larmes. Il veut d'ailleurs que tous les Citoyens ſoient déſarmés à la ville comme à la campagne; que nul ne puiſſe tirer un coup de fuſil ſans permiſſion, & que nous n'ayons pas même un piſtolet pour contenir les brigands; il voudroit, en un mot, nous replonger dans l'eſclavage; mais ſes principes ſur ce point ont eu le ſort qu'ils méritoient, le mépris & l'oubli. Cependant Noſſeigneurs les Prélats, ainſi que les Abbés, ont bien de quoi ſe conſoler de la journée du 2 Novembre. Grace au Concile de Trente, ils ne laiſſeront après eux ni femmes, ni enfans qu'ils puiſſent légitimer, & on les laiſſera jouir de l'uſufruit de leurs biens juſqu'à la fin de leurs carrieres; certes, un ſort pareil eſt encore aſſez doux. Il le ſera un peu moins ſans doute pour ces grandeurs & ces éminences inſatiables qui, par un abus révoltant, ayant accumulé les bénéfices ſur leurs têtes, feront obligés, dans peu, d'opter pour un ſeul. Cette réduction, j'en conviens, les forcera à réformer leur faſte & leurs mœurs, mais auſſi cette double réforme les rapprochera d'autant de la béatitude, & rendra leur ſalut plus facile; car enfin ſi les premiers Apôtres euſſent été comme ceux d'aujourd'hui, à coup sûr aucun d'eux n'eût occupé, depuis la création des Saints, une place dans notre calendrier. Ainſi, M. Mauri, ceſſez de vous affliger.

Couvert du manteau de votre conſcience, vous n'avez rien à vous reprocher, & vous devez convenir que tout ce que notre diette auguſte a fait juſqu'ici, n'eſt que pour votre bien dans le meilleur des mondes poſſible.

O toi, éloquent, intrépide Comte! homme étonnant & redoutable! graces immortelles ſoient rendues à la Nobleſſe Provençale qui, trop inepte pour t'apprécier, t'a remis dans les bras de mes compatriotes plébéïens, plus perſpicaces & plus juſtes qu'elle. Remplis ta glorieuſe & brillante carriere. Venge-toi, venge-nous. Tes ennemis ſont les nôtres. Pourſuis juſques dans ſes retranchemens cette hydre à 300,000 têtes. Briſe juſqu'au dernier anneau la chaîne de l'Ariſtocratie. C'eſt ce que nous attendons de toi, & ce que tu feras. Laiſſe croaſſer dans la fange tous ces hideux crapauds de l'averne, ces ſcribes faméliques qui ne mangent que le pain de la calomnie, & ſoudoyés par les antagoniſtes nés du peuple que ton énergie & ta gloire rendent convulſionnaires.

Mais hélas! mes chers Concitoyens, malgré l'ardeur inextinguible & le courage inébranlable de nos auguſtes Repréſentans, je découvre ſans ceſſe, & vous devez voir, ainſi que moi, mille ſujets de craindre que leur vertu ſuccombe, & que notre ſort devienne pire que jamais. Malgré la plus abondante moiſſon, malgré tous les moyens employés par le Comité des ſubſiſtances, nous avons vu des eſprits infernaux & cachés nous préſenter péridioquement ſur l'eſtomac le poignard de la famine. Oui, des eſprits infernaux, nous n'en pouvons plus douter; un Rudlige, Irlandais, arrêté pour avoir offert de l'argent à des Boulangers, à l'effet de les empêcher de cuire;

l'Abbé Sabatier, ſous le nom de Chevalier Dorval, & le pendard d'Abbé Roi, ſon digne acolite, ſous le nom de Comte de Juſſi, errant de réfuge en réfuge, exerçant leurs plumes empoiſonnées dans des libelles contre l'Aſſemblée Nationale & contre les Pariſiens; trois voitures arrêtées par les habitans de la Vilette, chargées d'armes, venant de Charleville, & que les conducteurs avoient déclaré être du beurre de Gournay; une femme qui, à la porte d'un Boulanger, vômit mille imprécations contre les Repréſentans de la Commune, contre le Comité des ſubſiſtances, contre notre Maire, contre notre Général, diſant qu'elle avoit quatre enfans & pas un morceau de pain, & qui fut reconnue elle-même pour une Boulangere qui avoit quitté ſa boutique exprès pour venir répandre l'alarme à la porte de ſes confreres; une autre femme qui, en demandant à grand cris du pain chez un Boulanger, eut un bras caſſé, & que des particuliers charitables voulurent, malgré ſes refus, accompagner chez elle où l'on trouva cinquante-deux pains cachés dont quelques-uns étoient moiſis; pluſieurs Abbés, beuglant dans différens cafés pour perſuader que, ſi l'Aſſemblée Nationale oſoit toucher aux biens du Clergé, la Nation ſeroit perdue; l'Evêque de Tréguier qui, inſpiré par l'ange des ténebres & le fanatiſme, a fulminé dans la chaire évangelique un Mandement incendiaire, un libelle atroce contre l'Aſſemblée Nationale, & les Ariſtocrates de ſon Dioceſe qui avoient levé des ſoldats pour en ſoutenir les principes; le Parlement de Provence qui, au mépris du décret de l'Aſſemblée Nationale ſur la juſtice criminelle, a fait rendre prévôtalement dans les ténebres un

Arrêt de mort, l'a fait exécuter au grand jour; & malgré les réclamations des habitans, a laissé le Prevôt aller toujours en avant: nous avons vu la Chambre des Vacations de Rouen faire un arrêté conforme au libelle de l'Evêque de Tréguier; le Parlement de Metz qui a fait pire encore; les Etats de Cambresis qui l'ont imité; plusieurs autres Parlemens qui cabalent sans cesse contre notre Assemblée, & qui, par mille moyens, retardent la publication de ses Décrets; celui de Rennes qui en ce moment est révolté avec la Noblesse & le Clergé contre lesdits Décrets. Enfin plusieurs particuliers arrêtés pour des manœuvres ténébreuses contre la Nation, & tant d'autres évènemens effrayans, qui, liés les uns aux autres, annoncent le même but, qui fut toujours de nous armer contre notre auguste Assemblée, de la dissoudre & de nous charger de nouveaux fers. Mais pour prévenir tous ces maux là, messieurs de la Commune ont-ils fait tout ce qu'ils auroient dû, & font-ils tout ce qu'ils doivent? On doit sans doute excuser quelques erreurs à des hommes chargés de travaux pour lesquels ils étoient alors tout neufs, puisque d'ailleurs, *errare humanum est*. Mais il est des fautes d'autant moins pardonnables, que les suites en sont très-douloureuses, très-effrayantes, & qu'on auroit dû prévoir. Telle est celle que nous avons à reprocher à ces honorables membres, reproche trop bien justifié par leur propre embarras. Le lecteur va en juger.

Lorsque, oubliant les obligations infinies que nous avons à MM. nos Electeurs assemblés en Comité permanent à l'Hôtel-de-Ville, les Districts jugerent à propos de les expulser, & de les faire remplacer par cent vingt Représentans

élus à leurs ſcrutins, on conſerva le Comité des Subſiſtances composé de pluſieurs deſdits Electeurs, du nombre deſquels étoient MM. Deleutre & Legrand de Saint-René, tous les deux reconnus pour très-bons Citoyens & très-intelligens. Tant que ce Comité fut en fonction, Paris ne manqua jamais de pain. Ces deux eſtimables Citoyens, par leur génie fécond & leur activité infatigable, avoient découvert, dans les environs de la Capitale, toutes les ſources nourricieres les plus cachées; & il eſt moralement sûr qu'on n'y auroit jamais éprouvé de diſette, ſi ce Comité eût été conſervé comme il auroit dû l'être. Mais, MM. les cent vingt, ne ſe trouvant pas ſuffiſans pour adminiſtrer toutes les différentes parties de cette nouvelle Municipalité, demanderent une augmentation de trois Membres par Diſtrict, qui y furent élus comme les anciens, au ſcrutin; ce qui fit, par conſéquent, trois cens Elus qui, depuis ce jour, repréſentent la Commune de Paris.

A peine cette Adminiſtration fut ainſi formée, que ces Meſſieurs réſolurent d'établir un nouveau Comité de ſubſiſtances, & de renvoyer celui qui avoit exiſté juſqu'alors, ſans égard pour les ſervices importans qu'ils avoient rendus, & ſans s'inquiéter du tort qu'il pourroit réſulter de ce changement. Il paroît même que ce Comité leur déplaiſoit ſi fort, ils furent ſi preſſés de le voir déguerpir, qu'ils ne daignerent pas requérir de MM. Deleutre & de Saint-René les renſeignements néceſſaires, pour ſe mettre au courant de leurs opérations. Mais auſſi qu'arriva-t-il de cette conduite anti-patriotique & mal-honnête? Ce qui devoit arriver. Trois jours

après Paris manqua de pain. Pendant plus d'un mois, la disette nous a présenté l'approche de la famine & d'une guerre civile. Chaque voiture de farine qui arrivoit à la halle, étoit à l'instant enlevée; on s'arrachoit les sacs; & plus d'une fois, il en a coûté du sang à quelqu'un pour en avoir. Tous les matins, dès cinq heures, les boutiques des Boulangers étoient assiégées; plusieurs même, malgré une très-forte garde, ont essuyé bien des violences d'un peuple affamé. Dès midi, il n'y avoit plus une once de pain chez aucun. On a été obligé d'envoyer, à grands frais, de tous les côtés, à cent lieues à la ronde de la Capitale, des Troupes nationales, pour arracher, de gré ou de force, tous les grains, toutes les farines que l'on trouvoit; ce qui a coûté la vie à plus d'un individu. On a établi, à l'Ecole militaire, des moulins à bras, qui, selon un calcul très-juste, coûtent 2000 livres par jour pour des moutures qui ne coûteroient que 100 écus par les moulins à vent ou à eau (1). Enfin, on s'est avisé, depuis peu, de demander à l'ancien Comité des Subsistances ses registres. Eh! qu'y a-t-on vu? ou qu'y verra-t-on? Que ce Comité a dépensé neuf cens mille livres pour approvisionner Paris, sans jamais le laisser manquer de pain; que jamais MM. Deleutre & de

---

(1) J'apprends en ce moment que l'on conserve ces moulins à bras uniquement pour faire vivre les ouvriers qui y sonr employés, & qui avoient long-temps manqué de travail dans leurs professions. Il se trouve même parmi eux plusieurs Commis réformés de différens Bureaux. Ce motif ne peut plus faire un objet de censure, & l'on doit même de la reconnoissance à Messieurs de la Commune de cette conduite pleine d'humanité.

Saint-René n'ont porté un écu en compte pour leurs dépen ses personnelles, ayant fait tous leurs voyages, séjours & retours à leurs propres frais; tandis que leurs successeurs, depuis leur installation, ont dépensé des sommes immenses, & *n'ont moralement point omis dans la dépense* leurs débourfés personnels; & nous avons néanmoins manqué de pain; & le peu qu'on en a dévoré, étoit, en grande partie, de farine gâtée, ou mêlée avec d'autres farineux, dont maintes personnes ont été très-incommodées.

Voilà des reproches trop bien fondés, que MM. les Commis de la Commune ont encourus de la part de leurs Commettans, & sur lesquels il leur seroit bien difficile de se justifier. Des plaintes non moins légitimes à leur faire, c'est la violation des droits de l'homme à l'égard de plusieurs Citoyens arrêtés dans le sein de leurs familles, & traduits dans les prisons sans décret préalable, sans aucune forme, enfin de la maniere la plus arbitraire & la plus despotique. Si, du moins, tous ces Messieurs employoient dans leurs accueils l'urbanité, l'aménité, la politesse exigibles dans le monde social, on seroit disposé á leur témoigner de l'indulgence; mais plusieurs honorables Membres ont, dans plus d'une occasion, montré de très-fortes propensions à devenir de petits despotes, oubliant que leur regne ne sera que momentané, & qu'ils doivent bientôt rentrer dans leur classe ordinaire. Je n'en donnerai pour preuves, que le refus mal-honnête & dur fait à deux Anglois de deux passe-ports, pour lesquels ils avoient l'agrément de l'Assemblée Nationale & des Districts; & la réponse aussi dure & aussi mal-honnête,

faite par un Préſident à un Soldat national très-poli & très-reſpectueux. Le refus & la réponſe ont été publiés dans leurs tems, & ont excité dans tous les cœurs une indignation légitime contre leurs auteurs. Ces Meſſieurs, cependant, ont ſans ceſſe devant leurs yeurs de bien beaux modeles à ſuivre. M. le Maire, M. de la Fayette, M. de Courberon, & bien d'autres honorables Membres, leur donnent conſtamment, dans leurs procédés, d'aſſez bonnes leçons de douceur & de politeſſe, & leur prêchent leurs devoirs par leur exemple. Depuis qu'ils ont été aggrégés à l'honneur de coopérer avec eux le bien commun, ils ont eu le tems de les imiter & d'émonder tout ce qu'il y avoit de vicieux dans leur éducation, pour mériter les applaudiſſemens & l'eſtime de leurs Concitoyens, dont chacun eſt leur Commettant. Or, puiſqu'ils ont juſqu'ici dédaigné ces précieux avantages, on ne peut que conclure que pluſieurs Diſtricts ſe ſont trompés dans leur choix, que les cabales ont dominé, & qu'une grande partie de nos Repréſentans à l'Hôtel-de-Ville n'eſt pas digne de nous repréſenter. Mais ce n'eſt pas ſeulement de ces élections que nous avons à nous plaindre: nous avons encore à réclamer contre le choix de pluſieurs de leurs chefs. De ſoixante Bataillons que nous avons de Troupes nationales, il en eſt beaucoup qui ont pour Commandans des Chevaliers, des Marquis, des Barons, des Ducs, des Comtes; un certain Diſtrict a même élu, depuis peu, pour ſon Commandant, un Prince Allemand fort connu. Enfin, il n'eſt preſque aucun Bataillon où il ne ſe trouve quelque Commandant, ou Major, ou Capitaine titré. Quel

aveuglement ! quelle conduite imprudente & impolitique ! Qui ne reconnoît pas, dans ces choix, la voix du Marchand de drap, du Marchand de galons, du Chapelier, du Tailleur, du Cordonnier, de l'Epicier, du Carroſſier, du Sellier, du Charron, du Maréchal de M. le Chevalier, de M. le Marquis, de M. le Baron, de M. le Duc, de M. le Prince, &c.? Je ne blâme point MM. les Membres des Diſtricts de ſonger un peu à ce qu'ils ſe doivent, & de ménager les perſonnes qui les font vivre ; mais le bien général doit prévaloir à tous égards ſur l'intérêt particulier. Si, lorſque le Peuple Helvétique entreprit de ſecouer le joug oppreſſif & tyrannique de l'Empereur Albert & de ſes Gouverneurs, il eût pris pour ſes chefs des Autrichiens ou des Hongrois, toute l'Europe auroit ri de l'impéritie de ces bons montagnards, & certainement la révolution ne ſe ſeroit jamais conſommée. Si les Brabançons aujourd'hui aggrégeoient parmi leurs défenſeurs des hommes de ces deux Nations, ou des Bohémiens, ou des Lombards, nous pourrions hardiment leur prédire le plus dur eſclavage, après avoir vu dévaſter leur belle contrée. Eh bien! Meſſieurs des Diſtricts, vos choix ſont tout auſſi impolitiques, tout auſſi ridicules, tout auſſi dangereux. Je m'attends bien que vous répondrez à cette aſſertion ce que m'ont déja répondu pluſieurs Citoyens auxquels je n'ai pu diſſimuler mon étonnement & mes craintes ſur ce point. Vous me direz que ſi vos Officiers titrés, dans des circonſtances périlleuſes, vous faiſoient faire des démarches perfides, vous vous en appercevriez bien, & qu'en ce cas vous les immoleriez à l'inſtant même. O

trop confians & trop présomptueux Parisiens pouvez-vous vous flatter, vous, dont les neuf dixiemes n'avez jamais porté de fusil que depuis le 14 Juillet; vous, presque tous jeunes gens sans expérience, pouvez-vous, dis-je, vous flatter de pénétrer les ruses de guerre de ces Chefs qui ont fait des campagnes, qui se sont trouvés à des siéges, à des batailles, & qui connoissent la tactique par théorie & par pratique? Vous vous appercevriez bien, dites-vous, des pieges qu'ils vous tendroient. Oui, sans doute, vous vous en appercevriez; mais ce seroit lorsque vous y seriez pris; & si vous les immoliez à votre vengeance, ce ne pourroit être qu'après qu'il en auroit coûté la vie peut-être à la moitié de vous : encore, probablement, ne vous en laisseroient-ils ni le tems, ni les moyens. Enfin, vous ajoutez à cette réponse, que tous ces Messieurs, quoique nobles & avec de grands titres, sont généralement reconnus pour très-bons Citoyens, populaires, humains, & incapables de trahison. J'aime à croire avec vous qu'ils ont toutes les vertus qui leur ont mérité votre confiance. Je sais même qu'il est des Nobles vertueux, j'en connois, & j'aurai bientôt lieu d'en citer. Mais je suppose qu'une nouvelle conspiration, mieux ourdie, plus sérieuse & plus pressante que les deux que nous avons aussi heureusement esquivées, nous forçât à combattre de front nos ennemis, c'est-à-dire, les Aristocrates, je vous demande, je demande à tout l'univers, & à vos Commandans même, que je prie d'être sinceres & de bonne foi, s'ils pourroient se résoudre à vous commander de faire feu sur des hommes parmi lesquels ils sont nés,

avec lesquels ils ont toujours vécu, & où ils auroient la certitude de rencontrer des parens, ou des alliés, ou des amis, puisqu'il est incontestable que tous les Nobles tiennent les uns aux autres par quelques liens plus ou moins forts? Je suis bien persuadé que, s'ils se piquoient de franchise, ils me répondroient qu'en pareil cas, également incapables de nous trahir & de faire tuer leurs parens, leurs alliés & leurs amis, ils préféreroient donner leurs démissions & rester neutres. Indubitablement, enfin, à l'appui de vos raisons, & pour justifier vos choix, vous me citerez notre Commandant Général, qui certainement est bien noble : oui, il est noble; mais il l'est sous tous les rapports, & homme comme il faut, dans toute la force de l'expression. M. de la Fayette, en un mot, est comme il faut être, pour être réellement comme il faut. Il est formé d'un sang dans lequel toutes les vertus humaines sont, depuis plus de quatre siecles, héréditaires (1). Il tient, de plus, à une Famille qui, quoique depuis très-long-temps dans la plus grande faveur, & malgré l'air contagieux des Cours, s'est toujours distinguée par ses vertus réelles & par sa popu-

(1) Gilles de la Fayette, Maréchal de France sous Charles VII, étant aux environs de la ville de Bordeaux, dont on faisoit le siege, surprit, dans une grange, des Soldats François qui maltraitoient des Prisonniers Anglois. Pourquoi traitez-vous ainsi ces malheureux, leur demanda le Maréchal? Mon Général, lui répondirent-ils, c'est parce qu'ils ont voulu se sauver. Cela me paroît très-naturel, reprit le Maréchal : c'est à eux à s'évader s'ils le peuvent, car la liberté est un très-grand bien, & à vous à les garder sans les maltraiter. Ainsi ne récidivez pas.

larité (1). J'ose même prédire à notre brave Milice Parisienne que, si elle perdoit son Commandant Général actuel, il lui seroit moralement impossible de trouver un Officier digne de le remplacer. Que ces courageux Citoyens se souviennent donc bien & n'oublient jamais pourquoi & contre qui ils se sont armés, & qu'ils ouvrent les yeux sur les Chefs qu'ils se sont donnés. La Milice Nationale de Pau, induite aussi en erreur, vraisemblablement par les mêmes moyens, avoit aggrégé dans son sein beaucoup de Nobles titrés, mais son bon sens recouvré lui a conseillé de prier tous ces Messieurs de se retirer, & de laisser leurs armes. Exemple salutaire pour les Parisiens, qui feront très-sagement d'imiter les Béarnois; sans que Messieurs leurs Officiers ayent le droit de s'en plaindre, & de me témoigner du ressentiment pour avoir fait cette motion. Paris renferme assez de Citoyens en état, par leurs talens, leur patriotisme & leur fortune, de remplacer les Commandans titrés, & de subvenir aux frais que ces Places exigent. Le partage des Nobles est déja assez beau, en ce qu'ils ont été jusqu'ici en possession de toutes les places majeures, tant dans l'Eglise que dans la robe & dans les armes. Il seroit bien à desirer aussi que l'Assemblée Nationale s'occupât un peu des Gouverneurs & des Commandans des Provinces, sur-tout de ceux de nos Places frontieres. On est bien convaincu qu'on a exporté & qu'on exporte encore tous les jours nos grains dans l'Etranger, malgré les défenses les plus absolues & souvent réité-

---

(1) La Maison de Noailles, dont est Madame de la Fayette.

rées : & on ne daigne pas obſerver que pluſieurs de ces Commandans ſont des Etrangers, & regnent en deſpotes ſur les Municipalités & ſur les Peuples. Dans la criſe périlleuſe où la France ſe trouve depuis cinq mois, il eſt bien impolitique & bien imprudent de ne pas changer ces Commandans. La méfiance produit la ſûreté. Cependant, pluſieurs Papiers publics nous apprennent que la Franche-Comté laiſſe journellement exporter à l'Etranger nos grains & nos farines, & la ville de Lyon enleve notre numéraire. On a connoiſſance que, depuis un mois, il a été envoyé, dans cette Ville, au moins un million en eſpeces. Où paſſe cet argent ? En Italie. Enfin, ſi on ne trouve promptement des moyens pour extirper tous ces abus effrayans, malgré l'abondance de pain que l'on voit depuis quelques jours chez les Boulangers & dans les Marchés ; malgré les proviſions que nous venons de recevoir depuis peu de Hambourg, malgré celles que l'on nous fait eſperer encore de Hollande & d'Irlande, nous nous verrons expoſés de nouveau à manquer de pain; à nous mettre à genoux devant un écu, &, par conſéquent, à mettre ſouvent en pratique la Loi Martiale.

O vous, Citoyens, que j'entends tous les jours murmurer, tempêter contre cette Loi, que vous appellez riſtocratique, tyrannique ! ſuſpendez pour un inſtant votre jugement; faites un peu treve à votre humeur, & daignez m'écouter.

Toute révolution qui ſe fait par le Peuple d'un vaſte Empire, & dont le but eſt de recouvrer ſa liberté perdue depuis pluſieurs ſiecles, paralyſe inévitablement toutes les Loix, parce que

que ce ſont les vices de ces Loix qui engendroient l'oppreſſion. La révolution étant faite, la liberté qu'elle procure, dégénére infailliblement & très-rapidement en licence, notamment parmi le Peuple brut & mal organiſé. Vous en avez vu de triſtes effets, mes amis, & vous avez dû prévoir tous ceux que nous devions en redouter encore. Or, en attendant que de meilleures Loix & la nouvelle Conſtitution établiſſent un nouvel ordre, un ordre immuable dans la Société, il a bien fallu, pour notre repos, pour notre ſûreté & pour notre ſalut, oppoſer un frein à cette licence; & ce frein, c'eſt la Loi Martiale; Loi très-ſage, très-douce & très-humaine, que vous condamnez à tort comme un attentat à la liberté. Songez bien, vous qui l'enviſagez ainſi, qu'elle n'eſt point faite pour vous, ni pour les hommes juſtes & honnêtes, qui, ſachant ſe réſigner aux malheurs des circonſtances, reſpectent toujours le repos & le bien d'autrui. Elle eſt faite uniquement pour cette claſſe du Peuple qui ne raiſonne point, ou qui raiſonne faux; incapable de ſe diſcipliner lui-même; qui ſeul doit craindre cette Loi comme il la craint, & qui cependant ne s'en plaint pas. Son utilité, bien démontrée, doit faire éprouver à toute ame honnête & ſenſible le regret qu'elle ait été un peu tardive. Si elle eût été promulguée huit jours plutôt, aſſurément le malheureux Boulanger *François* n'eût pas été ſubſtitué au fatal réverbere du coin du Roi. Rien ne prouve mieux ſon excellence que le calme dont nous jouiſſons depuis la premiere & derniere épreuve qui en a été faite ſur le pont Notre-Dame, deux jours après ſa publication. Peut-être me direz-vous que ce calme eſt

moins dû à la Loi Martiale qu'au pain, dont le Peuple, à préſent, ne manque point. Et je vous réponds qu'après l'épreuve que je viens de citer, il s'eſt paſſé encore une dixaine de jours dans la même diſette qu'auparavant, & le calme étoit déja rétabli. Mais, quoique le pain abonde à préſent, on ne peut douter qu'il n'y ait encore une multitude d'Ouvriers ſans travail, qui en manquent, & ces infortunés ne bougent point. Ils ne bougent point! vous écrierez-vous. Et ces boucles d'argent, ces pendans d'oreilles, ces montres d'or avec leurs chaînes, ces bagues & autres bijoux arrachés pendant toute la journée du Lundi 23 Novembre aux hommes & aux femmes, tant à pied qu'en voitures, ſur tous les Ponts, dans toutes les Places, ſur tous les Boulevards; enfin, dans toute la Ville, ſont-ce des preuves de l'excellence de la Loi Martiale? Non : mais ce ſont des preuves de plus que le Peuple, toujours porté à ſe mouvoir, tire, des actions les plus louables & les plus vertueuſes, des motifs de ſatisfaire ſon penchant & ſa cupidité, en prenant, pour prétexte, l'amour & le bien de la Patrie. C'eſt ce qu'ont occaſionné les Membres de l'Aſſemblée Nationale, en faiſant l'offrande patriotique de leurs boucles, & en invitant tous les Diſtricts à les imiter. Mais ils étoient loin de penſer, ces reſpectables Citoyens, que leur généroſité enfanteroit le lendemain un brigandage. Mais, grace à notre Comité de Police, il n'a été qu'éphémere. Le lendemain, tous les frippons ont diſparu, & s'ils euſſent oſé ſe montrer encore avec le même deſſein, dès le premier & le plus petit attroupement, on auroit vu exécuter, dans toute ſa rigueur, cette Loi

ſalutaire. Déſirons donc qu'elle ne tombe point en déſuétude, tant que nous n'aurons pas une nouvelle Légiſlattion ; & rendons grace à notre Diete auguſte de nous l'avoir donnée. Si quelqu'une de ſes opérations doit répugner à nos cœurs, c'eſt ſon Décret odieux, rendu le mois dernier, & confirmé le 7 de celui-ci, qui exclud de l'éligibilité à la Députation Nationale tout Citoyen qui ne paiera pas un marc d'argent d'impoſition, & qui n'aura pas une propriété fonciere. O vous, Comte de Mirabeau, Clermont-Tonnerre, Fréteau, Caſtelane, Thouret, Target, Martineau, la Borde, Chapelier, Deſmeuniers, Durand de Meaillanne, Barnave, Robeſpierre, Lanjuinais, Landine, Garat, Rabaud de Saint-Etienne, Pethion de Villeneuve, Piſon du Galand, Biozat, Guillotin, Dupont, Duport, Bouche, Chevalier de Lameth, Hebrard, Schmidt ; ô vous tous, enfin, précieux & intrépides Repréſentans ! où êtiez-vous, que faiſiez-vous, à quoi penſiez-vous, lorſqu'on rendit ce funeſte Décret ? C'étoit bien le cas de vous élever, de tonner contre ce Réglement effrayant & déſaſtreux, qui prépare à nos infortunés neveux une Ariſtocratie pire que celle que vous détruiſez, celle de l'opulence. Vous auriez dû prévoir les maux infinis qu'il produira. L'anéantiſſement total de l'émulation ; le dégoût de l'étude pour quiconque ſera dans l'impuiſſance de payer ce fatal marc d'argent ; toutes les ruſes, les baſſeſſes, les fripponneries, que l'ambition d'être Député va faire mettre en pratique, pour ſe procurer, à tel prix que ce ſoit, une propriété foncière, ne dût-elle produire que la valeur de cet impôt. Vous auriez vu bien plus (choſe étonnante)

vous auriez vu une contradiction frappante de ce Décret avec la Déclaration des droits de l'Homme. Quoi! vous vous êtes évertués pendant plus de quinze jours pour perfectionner cette Déclaration, qui, en effet, doit être admirée de tout l'Univers; vous y établiſſez que le bien le plus précieux à l'homme, eſt la liberté de faire tout ce qui peut contribuer à ſon bonheur, ſans nuire à ſes ſemblables, & vous nous raviſſez un de nos premiers droits, & des plus chers à nos cœurs, celui de nous faire repréſenter par des hommes qui, par leur probité, leurs talens, leurs lumieres & leur patriotiſme, ont mérité notre juſte confiance. Vous nous réduiſez, par l'excluſion de ces hommes ſi rares, à la dure alternative de n'être point repréſentés aux Aſſemblées Nationales, ou de remettre nos intérêts, notre fortune, notre deſtinée & celle de toute notre poſtérité, entre les mains d'un ſot, comme le ſont preſque tous les riches, bien inſolent, bien vain de ſa fortune, que lui ou ſes aïeux auront peut-être uſurpée à la veuve ou à l'orphelin, & dont la probité, par-deſſus tout cela, ſera fort équivoque. Ah! chers Légiſlateurs! encore une fois, à quoi penſiez-vous alors, & qu'avez-vous fait? Depuis ce jour, hélas! tous les cœurs paternels ſont navrés par ce Décret fatal; & ſi une autre Légiſlature n'y apporte un correctif, le ſouvenir en ſera éternellement douloureux, & vous aurez gâté votre plus bel ouvrage (1).

---

(1) Je conviens, avec le Philoſophe Génevois, qu'il y auroit du danger à admettre, au nombre des Repréſentans d'une Nation, des Citoyens pris dans la claſſe la

Cependant, ô mes Concitoyens ! gardons-nous de décourager, par nos plaintes ameres, nos auguftes Régénérateurs. La fatigue de leurs travaux ne nous eft pas entiérement connue. Occupés toute la journée à délibérer ou à combattre, la nuit à écrire ou à méditer, nous leur devons toute notre reconnoiffance, & une confiance illimitée. Ils ont déja beaucoup fait pour notre commun bonheur ; mais il leur refte bien davantage à faire. Le défordre des Finances exige à préfent toute leur follicitude ; & ils ont chaque jour à réprimer quelques actes féditieux dans différentes Provinces. Braves Légions de la Patrie, Milice Parifienne, foyez toujours en furveillance ; ne vous engourdiffez pas ; foyez toujours unis & toujours honnêtes. Affez & trop long-temps les épaulettes ont fait tourner vos têtes ; des foins plus importans doivent vous occuper à préfent plus que jamais. N'oublions

---

plus commune du Peuple, qui n'ayant ni éducation, ni connoiffance, ne peut point voir, ni fentir comme les claffes fupérieures, qui lifent & s'inftruifent, & qui pourroit, par fon impéritie, perdre la Nation. Athenes, d'ailleurs fi éclairée & fi fage, a laiffé à la poftérité une preuve de ce danger. Toutes les claffes, indiftinctement, étoient admifes aux Affemblées de la République. Démofthenes, dans fa Tribune, ayant opiné avec chaleur pour qu'on déclarât la guerre aux Perfes, tout le bas Peuple auffi-tôt cria aux armes. La guerre eut lieu ; il y eut des fleuves de fang répandus. Toute la Grece fe vit près de fa deftruction, & l'Orateur obligé de prendre la fuite. J'approuverois donc que l'on n'admît pas à la Députation Nationale des Membres de la claffe la moins fortunée du Peuple ; mais il conviendroit auffi que l'impofition exigée fût modérée à la moitié, c'eft-à-dire, à un demi-marc d'argent.

point que nous avons le bonheur de tenir parmi nous notre Sénat National & notre Roi, que nos ennemis, plus d'une fois, ont voulu nous ravir. Gardons bien notre Sénat, parce que notre ſalut dépend de ſa conſervation. Gardons bien notre Roi, parce que pluſieurs ſiecles s'écouleront, avant que les François en ayent un pareil. Gardons tout auſſi bien notre bon Général, car tous nos ennemis ſont les ſiens. Si vous m'en croyez, vous imiterez les prudens Béarnois; ou, ſi vous conſervez des Chefs titrés ou décorés, aſſurez-vous du moins qu'ils ayent fait leurs preuves de patriotiſme & de bravoure, comme il en exiſte ſans doute, & qui ſont connus; mais excluez-en ſoigneuſement tout Officier étranger, dont les intérêts ne peuvent jamais ſe concilier avec les nôtres, car le danger renaît, loin d'être diſſipé. A l'exemple du Cambreſis, eſclave de l'encenſoir, la Flandre, la Picardie & l'Artois, ligués enſemble, & mus par le même pouvoir, ont déjà montré des diſpoſitions à méconnoître les Décrets de notre Aſſemblée. Paris renferme dans ſon ſein preſqu'autant de Conjurés que de Nobles, dont on trouve les noms dans l'Almanach Royal. Enfin, il n'eſt que trop évident que la Cléricature & la Magiſtrature ſont en coalition, pour exercer de nouveau notre courage & notre énergie. Roidiſſons-nous des plus belles pour écraſer & anéantir à jamais cette hydre pullulante, qui répand ſa bave venimeuſe & peſtilencielle par mille canaux divers, notamment par les Ecrits pervers dont tout le Royume eſt infeſté. Il étoit ſans doute très-important & très-utile pour notre régénération de rendre la Preſſe libre. Je deſirerois même que Meſſieurs de

la Commune rendiſſent cette liberté pléniere, comme elle l'avoit été dès les premiers pas de la révolution, ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur; mais je deſirerois en même temps que tout libelliſte reconnu fût légalement, publiquement & très-promptement timbré au front, avec un fer chaud, du monogramme C A L., & banni de la Capitale pour dix ans, afin qu'il fût éternellement & univerſellement reconnu pour calomniateur. J'opine, en conſéquence, à ce que les Auteurs *du Cahier de l'Ordre le plus nombreux; du Domine ſalvum fac Regem; du Pange lingua; du Tableau de Famille; de l'Ami du Peuple; de la Confeſſion générale du Comte de Mirabeau;* & de toutes les autres productions de cette trempe, reçoivent la ſuſdite récompenſe en chemiſe, la torche au poing, la hart au col, & que leurs libelles ſoient lacérés & brûlés par la main de l'Exécuteur, en leur préſence, & dans le même réchaud où aura rougi le fer avec lequel ils auront été contrôlés. Infames écrituriers, épouvantables énergumenes! vomis par les Enfers, ils oſent, avec l'audace des Démons, déchirer, par les imputations les plus atroces & les plus invraiſemblables, les perſonnages les plus reſpectables & les plus chers à la Patrie. L'un s'élance comme un lion rugiſſant ſur un Prince qui n'a fait que du bien dans les temps de calamité & depuis la convocation des Etats-Généraux, & qui n'a quitté une épouſe & des enfans dignes de tout ſon amour, que pour donner à la Nation, & particuliérement aux heureux Pariſiens, une nouvelle preuve de ſon attachement & de ſa bienfaiſance, dont on reſſentira bientôt les effets; & le monſtre, interprétant méchamment ſon abſence, pouſſe

ſon impudence juſqu'à compromettre M. de la Fayette ; à lui faire jouer un rôle auſſi indigne de lui, que le forcené eſt indigne du nom d'homme ; enfin, juſqu'à porter à ce brave Général le défi de le démentir. Vous ignorez ſans doute cette audace, ſage Fabricius ? Si vous en aviez connoiſſance, malgré votre douceur, malgré votre indulgence, vous ne ſouffririez moralement pas que ce forcené reſpirât le même air que nous.

Portant enſuite ſa rage ſur un de nos plus chers Repréſentans, il le vexe, l'injurie, l'opprime, & voudroit pouvoir l'écorcher tout vivant, comme les Arabes écorchent leurs femmes adultères. Digne fils de Satan ! que vous a fait le Comte de Mirabeau, pour le traiter ainſi ? Eſt-il Député de la Commune d'Aix pour être le champion de tous les vampires de l'Ariſtocratie expirante ? Quand il vous trouveroit digne de ſon courroux, ſachez, lâche, qu'il n'a pas le pouvoir de conſacrer, à vous écraſer, des momens précieux qu'il doit à la Patrie. Si ſa jeuneſſe fut plus fougueuſe que ne l'eſt communément celle des autres hommes, n'en a-t-il pas été aſſez puni ? & eſt-ce par ce qu'il fut alors, que vous devez le juger aujourd'hui ? Qu'a-t-il fait juſqu'ici dans l'Aſſemblée Nationale qui ne lui ait pas mérité la plus juſte reconnoiſſance de tous les bons Citoyens ? Il a fait des fautes dans ſa jeuneſſe ! Eh ! quel eſt l'homme parvenu à l'âge de quarante ans, qui n'en a point à ſe reprocher ? Citez-moi un jeune homme, d'un eſprit vif, ardent, comme l'eſt encore le Comte de Mirabeau, & qui ſoit un Caton ? Je vous défie de m'en déſigner un. Oſeriez-vous bien, vous-même,

faire une confeffion générale & publique de votre vie ? Les annales de la Bourfe & celles de la Police nous apprennent affez ce que vous fûtes, & ce que vous êtes. Toute la différence de la conduite d'un jeune homme à celle d'un autre, confifte dans le plus ou le moins de déportemens. Celui qui eft le plus fage, tient toujours fa fageffe de fon tempérament. Mais le Comte de Mirabeau, dites-vous, eft rongé d'ambition, & ne vife pas à moins qu'au Miniftere. De l'ambition ! Eh ! qui eft-ce qui n'en a pas ? Vous en avez bien, vous, miférable, pour gagner de l'argent dans les tripots, & en vendant des calomnies, des outrages à deux fous la feuille. Il vife au Miniftere ! Eh ! qui ne cherche pas à s'élever & à s'avancer ? C'eft un droit légitime d'améliorer fes affaires, quand on le peut, en faifant bien celles d'autrui ; & le Comte de Mirabeau n'encourra aucun reproche, s'il peut concilier ces deux devoirs enfemble. Enfin, le vieillard feul, qui n'eft plus propre à rien, refte dans fon fauteuil ; encore defire-t-il toujours ; car, par un ordre immuable de la nature, l'homme ne ceffe de defirer qu'en ceffant d'exifter. Mais, quand même notre Démofthene ambitionneroit le Miniftere (dont je le crois digne), quand même il auroit, dans fon adolefcence, pouffé fes égaremens jufqu'aux derniers excès ; eût-il, enfin, attenté à vos jours, les fervices qu'il nous a rendus jufqu'ici, & ceux que nous avons droit d'attendre encore de fon zele & de fon génie, vous ôtent le droit d'en médire, & vous forcent au contraire à la reconnoiffance, fi vous êtes bon Citoyen. Mais vous n'avez pas même le caractere d'homme ; vous êtes député

des Enfers, ſalarié par les Démons de la Patrie; pour vomir vos poiſons brûlans ſur ſes plus chers Défenſeurs, & nous pourrions atteſter à vos Commettans que vous ne volez pas leur argent.

Un autre barbouilleur, un peu moins furibond, ne ſe bornant point à cet honorable Membre de notre Sénat, en a peint plattement une grande partie dans une méchante Parodie qu'il nomme *Galerie*, où il donne à chacun une tête à Calot, & une ame aſſortie. S'il n'a pas été ſalarié pour faire ſes tableaux, c'eſt parce qu'il eſt Juge & Partie.

Un troiſieme Therſite, à face de ſatyre, digne collegue du premier, & puant comme lui le ſoufre & le bitume, une torche d'une main, un coutelas de l'autre, oſe attaquer notre Sully moderne; & ne voulant pas lui déférer l'honneur de la *lanterne*, c'eſt ſur un échafaud qu'il voudroit l'immoler. Cet indulgent Miniſtre, inſtruit, cracha ſur le libelle, en honorant l'auteur Eſculape du plus parfait mépris. Mais les Repréſentans de la Commune, qu'il n'avoit pas plus loyalement traités, l'ayant fait appréhender au corps & incarcérer, ainſi que ſon digne confrere & ſon rival, par une indulgence inouie, les ont fait élargir. Les élargir! Ah! Meſſieurs, qu'avez-vous fait? Loin de les élargir, il falloit les billonner, & les renvoyer au noir Tartare. Ou bien, en les rendant au jour, l'honneur & la Nation outragés par ces êtres féroces exigeoient au moins qu'on leur imprimât ſur le front le ſceau ineffaçable de la réprobation.

Voilà, dignes Miſſionnaires de Pluton & des Concuſſionnaires, la juſte récompenſe qui vous

étoit due. Mais, puisqu'enfin vous respirez encore parmi nous, puisse le grand Maître de l'Univers vous transformer en hommes & en Citoyens; sinon, lancer sur vous sa foudre & délivrer la terre de fléaux tels que vous.

Il est bien douloureux sans doute pour tous les cœurs bien nés, de ne pouvoir se dissimuler que dans une crise effrayante qui exigeroit la plus parfaite union & les plus grands encouragemens pour les artisans de notre salut, on découvre chaque jour quelque nouveau Catilina pour qui rien n'est sacré, & qui ne s'attache qu'à les décourager, soit par des trames perfides & ténébreuses, soit par des écrits turbulens. On voit avec une extrême répugnance, parmi ces écrits, un Mémoire dont l'Auteur, déja célebre par quelques productions qui lui ont fait honneur, auroit dû sentir qu'il souilloit sa plume & son ouvrage, en y inculpant & accusant de malversation le premier Ministre des Finances, sans autre fondement que les méchantes interprétations que les ennemis de cet ami du Peuple se sont toujours efforcés de donner à toutes ses opérations (1). *Pourquoi*, dit-il, *n'accuserois-je pas M. Necker? Est-il plus sage que Caton, qui fut accusé soixante-dix fois, & qui, loin de s'en*

(1) Un scélérat nommé Laubardemont, Agent & exécuteur des cruautés du Cardinal de Richelieu qui avoit instruit le procès exécrable du malheureux Urbain Grandier, Curé de Loudun, disoit : que l'on me donne un ouvrage, ne fut-il que de quatre phrases, le plus honnêtement & le plus innocemment écrites, je me fais fort de les interprêter de maniere à faire condamner l'auteur à mort. Nous avons encore plus d'un Laubardemont, mais heureusement nous n'avons plus de Richelieu.

plaindre, n'en sentit que plus vivement le charme précieux de la liberté? En vérité, si un des avantages de la liberté à laquelle nous aspirons, étoit de pouvoir accuser la vertu même en place, il n'est aucun homme de bien qui ne préférât cent fois une éternelle obscurité. Et si, pour acquérir la gloire d'être assimilé à Caton, ce Ministre irréprochable doit repousser, comme lui, soixante-dix attaques, il faut qu'il quitte le timon de nos finances. Son courage héroïque aura de quoi s'exercer encore contre quarante qui restent; car depuis qu'il a tout quitté pour nous servir, il en a essuyé au moins trente, & trente traits brisés contre le bouclier de son ame pure & sans tache. Daigne le Ciel au moins accorder à ce nouveau Caton une aussi longue carriere que celle de l'illustre censeur, & nous le conserver pour concourir avec nos Solons, nos Draçons, nos Zoroastres, nos Licurgues & nos Numas, à nous régénérer; à produire au grand jour ces chers livres rouges que l'on nous annonce, ces registres de brigands, de voleurs, qui, sous le titre usurpateur de Créanciers de l'Etat, en dévoroient la substance sans bourse délier; à exterminer tous ces vautours; à faire rechercher dans les archives du trésor royal & autres toutes leurs quittances, pour les forcer à restituer, depuis la premiere jusqu'à ce jour, tout ce qu'ils ont induement reçu à titre de rente, & réduire en conséquence la dette nationale à son juste total; à nous donner subséquemment un nouveau Code de Loix sages, dictées par l'équité & l'humanité, qui foudroyant à jamais tous les autres abus; qui fassent disparoître, pour l'éternité, ces Loix Romaines qui ne sont

plus faites pour les François (1). Ce fatal *Droit écrit*, droit tyrannique & barbare, qui, dans plusieurs de nos Provinces, à la mort d'un pere, condamne, à une espèce d'abâtardissement, & frappe, de la lepre de la misere, la presque totalité de ses enfans, pour légitimer & enrichir son seul aîné. Tous les enfans, alors également partagés, & émancipés de droit dès l'âge de vingt-cinq ans, cesseront d'être à la lisiere, pourront travailler pour leur compte, seront au nombre des Citoyens, & ne compteront plus les jours des peres. Il faut encore, il faut que les punitions soient équitablement proportionnées aux délits; abolir la peine de mort pour les voleurs, Loi sanguinaire, atroce, condamnée par Fréderic le grand (2), digne d'un Peuple qui attachoit un prix énorme aux especes, & qui, pour un *sesterce*, faisoit immoler vingt esclaves. Qu'on n'arrache plus la vie qu'aux assassins, aux incendiaires & aux traîtres à la Patrie; par la décolation, & jamais plus par ces supplices recherchés, ces affreux raffinemens de cruauté,

---

(1) Romulus, par ses loix, entretenoit les hommes dans une très-longue enfance. Le pouvoir des peres sur leurs enfans étoit illimité. Ils pouvoient les faire flageller publiquement & les condamner à mort. Tant qu'ils vivoient, leurs enfans ne pouvoient ni acquérir, ni travailler pour leur compte; tout appartenoit à leurs peres, ils n'avoient rien à eux.

(2) Le feu Roi de Prusse, Frédéric le Grand, dans son code Frédéric, ne condamne à mort que les assassins & les incendiaires. Il désapprouve fort nos loix qui condamnent à la mort les voleurs. Voyez le philosophe de Sansfouci. Cependant dans ses guerres il étoit inexorable pour les délits militaires. Il condamnoit souvent à mort. On en connoît des exemples.

qui ſont rougir l'humanité (1) ; & qu'enfin toute la honte, étant pour le ſeul coupable, ne rejailliſſe plus ſur ſa parenté.

Le tout étant ainſi réglé, mes chers Concitoyens, notre reconnoiſſance illimitée ſera notre premier devoir envers nos auguſtes Régénérateurs. Mais gardons-nous bien d'y faire partici-

---

(1) En Ruſſie, on ne punit de mort que les aſſaſſins; encore en ſauve-t-on beaucoup, ſur-tout lorſque l'homme qui a été attaqué n'en meurt pas. On ne ſauroit imaginer le nombre de Citoyens honnêtes, de peres de famille, auxquels nos loix pénales cauſent la mort. Un malheureux, preſſé par les beſoins impérieux, vole un écu, ou le demande avec violence ſur un grand chemin. S'il ſavoit n'encourir qu'une punition limitée pour ſon crime, il eſt à préſumer qu'il le borneroit là; mais la certitude qu'il a qu'il ſera pendu ou roué, ſi le volé va le dénoncer, le détermine à le tuer, s'il peut, pour mettre ſa vie à couvert, au moins de ce côté là. Voilà par conſéquent une mort qui va peut-être porter la déſolation & la miſere dans une famille. Il ſeroit encore plus impoſſible de calculer le nombre d'hommes qu'on laiſſe dans le néant chaque fois que l'on pend un voleur. S'il eſt encore garçon, on détruit peut-être avec lui une poſtérité auſſi nombreuſe que celle de Japhet dont nous deſcendons tous en Europe. Lorſqu'il fut queſtion de peupler la Louiſiane ou le Miſſiſſipi, il y a 38 à 40 ans, on n'y envoya que le rebut de la Nation, tant en hommes qu'en femmes, dérobés au gibet. On accoupla par des mariages légaux tous ces gens là qui fertiliſerent les terres de cette contrée, en multipliant leur eſpece; & il y a environ ſix ans que j'ai trouvé à Paris des hommes provenus de ces mariages. Ces hommes étoient établis en France, gens honnêtes, mariés & ayant des enfans; ces enfans multiplieront probablement, & voilà peut-être une race qui ne s'éteindra jamais, & qui n'eût point exiſté, ſi l'on eût fait périr celui qui en a été la ſouche. O combien de races détruites depuis qu'on ôte la vie auſſi facilement. combien de bras de plus la terre devroit avoir!

per tous les Membres de l'Aſſemblée, ce ſeroit commencer notre nouvelle exiſtence par une injuſtice. Comme nous avons les fideles, les nuls & les traîtres, nous devons aux premiers des couronnes de laurier, des autels & leur apothéoſe; aux ſeconds des couronnes de bruyere ou de cyprès, & le profond oubli que mérite leur nullité; & aux derniers enfin des couronnes d'épines; que leur nom, en horreur à la poſtérité, ſoit perpétuellement une injure comme celui de Judas, leur patron; & qu'imitant, juſqu'au bout, cet Apôtre perfide, ils terminent, comme lui, leur honteuſe carriere.

Alors, enfin alors, n'ayant plus à redouter les trames épouvantables dont ce ſuperbe Empire eſt, depuis trop long-tems, ébranlé, tous les Etres, ſans diſtinction, étant ſoumis aux Loix, nous pourrons nous croire régénérés; nous pourrons, ſans crainte, exercer notre clémence envers nos ennemis; &, par une *amniſtie générale*, rappeller tous nos illuſtres fugitifs, excepté cependant l'aſſaſſin des Tuileries, duquel il n'y aura jamais rien de louable à attendre. Nous verrons bientôt fleurir, plus que jamais, l'Agriculture, le Commerce & les Arts. Nous verrons la confiance rétablie, la finance abonder; &, toujours plus heureux ſous un Monarque adoré, notre bonheur excitera tous les Peuples à nous imiter, & tous les bons Princes à prendre LOUIS XVI pour modele.

LE ROY.

344